



Agir pour  
la biodiversité

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LPO ALSACE DU 30 JUIN 2023

**Remarque préliminaire : le texte ci-après constitue un projet de procès-verbal qui est à approuver par la prochaine assemblée générale.**

-----

L'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2022 de l'association « Ligue pour la Protection des Oiseaux, association locale Alsace » a eu lieu le vendredi 30 juin 2023 dans la salle polyvalente de LAUTENBACH (68), en présence de 45 membres.

Il a été établi une liste de présence signée par les membres présents. Une liste des membres présents et une liste des procurations envoyées avant l'assemblée sont annexées au présent procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du règlement intérieur
- 2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021 du 24 juin 2022
- 3) Rapport moral du président
- 4) Rapport d'activités 2022
- 5) Rapport financier pour l'exercice 2022
- 6) Rapport du Commissaire aux Comptes
- 7) Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration
- 8) Divers

Le Président Yves MULLER ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents dans la salle, avant de passer la parole à Monsieur le Maire de LAUTENBACH.

Ce dernier présente sa commune, qu'il dit « soucieuse du maintien de la biodiversité, et très intéressée par la Trame Verte et Bleue et la préservation des milieux remarquables du territoire communal (3 zones Natura 2000, 2 ZPS, plusieurs zones humides, etc.) », avant de citer plusieurs actions lancées en faveur de la protection de l'environnement et des espèces (oiseaux, batraciens ...). Il conclut en se disant heureux et fier d'accueillir l'A.G. de la LPO en ses murs.

Le Président reprend la parole pour remercier Eric REVEL, responsable du tout récent Groupe Local Florival-Vallée Noble-Châteaux, ainsi que ses collaborateurs, pour avoir trouvé cette très belle salle et assuré l'organisation de cette manifestation, en collaboration avec l'équipe salariée.

Yves MULLER insiste sur la double appartenance de chaque membre à la LPO nationale et à la délégation Alsace, avant de rappeler qu'il représente également la LPO Grand Est au sein du Conseil d'Administration de la LPO France.

Enfin, il explique qu'après 2 années consécutives à Rosenwiller (67), notamment en raison de la crise sanitaire, il s'était engagé à ce que l'A.G se tienne à nouveau dans le Haut-Rhin.

Après la projection d'une série de diapositives permettant de présenter succinctement la LPO Alsace, son Conseil d'Administration et l'équipe salariée, il déclare officiellement l'A.G. ouverte, à 19H25, en donnant la parole à Martine DESOMBRE pour le premier point à l'ordre du jour.

### 1) Approbation du règlement intérieur (R.I.)

Le document a été distribué aux membres présents dans la salle.

Le Bureau a travaillé sur ce document à partir d'une maquette rédigée par la trésorière Martine DESOMBRE ; la version finale a été adoptée par le C.A. lors de sa réunion du 28/02/2023. La trésorière précise que le Règlement Intérieur a été élaboré conformément aux nouveaux statuts adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2022. Elle explique que le R.I. vient compléter les statuts et indique quels sont les principaux ajouts de ce règlement par rapport aux statuts. Elle invite les membres à poser les questions qu'ils souhaitent et rappelle que ce règlement doit être soumis à l'approbation de l'assemblée (voir la première résolution ci-après).

### 2) Approbation du procès-verbal de la précédente assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021 du 24 juin 2022 (bilan 2021 et rapport moral consultables en ligne sur le site internet de l'association), n'amenant aucune remarque, opposition, ni observation, est approuvé à l'unanimité.

### 3) Rapport moral du président

Le président Yves Muller lit le rapport moral qu'il a rédigé, et qu'on retrouve dans le document « Bilan 2022 » joint en annexe et remis aux participants en début de séance \*.

### 4) Rapport d'activités

Ce rapport s'appuie sur un diaporama qui est commenté par le Président, le Directeur de la LPO Alsace et d'autres intervenants, salariés ou bénévoles. L'étendue des activités de la LPO Alsace étant très vaste, seules certaines d'entre elles parmi les plus marquantes sont présentées :

- **Etudes scientifiques** (Sébastien DIDIER & all.)

Sont mentionnés les suivis avifaunistiques, divers inventaires, et nombre d'études auxquelles participe notre association ; Yves MULLER évoque notamment l'Observatoire Grand Est de la biodiversité, ainsi que l'enquête « Oiseau de l'année 2022 ».

- **Conservation & Protection** (C. HERVE, Alicia LECOMTE)

Sont évoqués entre autres : la protection des espèces et des habitats, la Trame Verte et Bleue, le Centre de Soins, le Pôle Médiation Faune Sauvage et les Refuges LPO.

- **Sensibilisation & Animation** (Sophie BOITHIOT, Marc KELLER et Jean-Marie RISSE)

- **Vie associative** (Yves MULLER)

Le Président rappelle que l'association comptait 2374 membres au 31/12/2022, et revient sur l'évènement-phare pour l'association en 2022 : l'inauguration des nouveaux locaux à Rosenwiller, couplée à l'extension du Centre de Soins. Les activités des groupes locaux ont également été mises en valeur, notamment celles des groupes Florival (E. REVEL), M2A (Daniel NASSHAN), Wissembourg (Frédérique MERCK) et Saint-Amarin (Lionel JUIF).

- **Communication & partenariat** (Yves MULLER, Brigitte FRANIATTE, Lou CATHENAUT)

Sont évoqués les relations avec la presse, la parution du LPO Info et de Ciconia, le site Internet, Facebook. Sont également cités les principaux partenaires de l'association.

Pour plus de précisions sur ces différents sujets, se reporter au document « Bilan 2022 », pages 3 à 9, joint en annexe et distribué aux participants\*.

## 5) Rapport financier

La trésorière Martine DESOMBRE commente les principaux postes du bilan (actif et passif) et du compte de résultat (produits et charges) de l'exercice 2022 (se référer au document « Bilan 2022 », pages 9 et 10, joint en annexe\*). Elle souligne que la situation financière de l'association est solide et assure sa pérennité. Elle rappelle que les règles de gestion en vigueur à la LPO Alsace permettent de dégager un résultat positif et de continuer à constituer des réserves pour financer son activité et ses investissements.

Elle propose ensuite l'affectation du résultat de l'exercice, soit EUR 21 069.-, au compte Fonds Propres.

L'approbation des comptes et le quitus à la trésorière sont soumis au vote de l'assemblée de même que l'affectation du résultat (voir les troisième, quatrième et cinquième résolutions ci-après).

## 6) Rapport du Commissaire aux comptes

La trésorière procède également à la lecture d'un extrait (conclusion) du rapport du Commissaire aux comptes : « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

L'assemblée prend acte de la conclusion du rapport du commissaire aux comptes.

Enfin, pour la 1<sup>ère</sup> fois (ce n'était pas le cas jusqu'à présent, lors des AG précédentes), la trésorière présente également le Budget Prévisionnel.

La trésorière définit ce qu'est un budget prévisionnel et quels sont ses objectifs. Elle commente les principaux postes de produits et charges prévus pour 2023 en comparaison avec le compte de résultat de l'exercice 2022.

Ce budget prévisionnel tel qu'il est présenté est soumis à l'approbation de l'assemblée (voir la sixième résolution ci-après).

## 7) Renouvellement des administrateurs sortants

Martine DESOMBRE demande la parole, pour annoncer sa démission du C.A. lors d'une courte allocution ; Yves MULLER salue son travail de trésorière durant ces dernières années et la remercie chaleureusement avant de lui remettre un cadeau de départ au nom de l'association.

Les 7 administrateurs sortants : Denis DUJARDIN, Christian FRAULI, Yves MULLER, Daniel NASSHAN, Jean-Marie RISSE, Pierre SIGWALT et Mado WEISSGERBER SIGEL, font acte de candidature.

Une nouvelle candidature est enregistrée en la personne de Guy RITTER (qui fut déjà membre du C.A. il y a quelques années), qui se présente à l'assemblée lors d'une courte profession de foi.

Personne ne souhaitant un vote à bulletins secrets, il est procédé à un vote global pour l'ensemble des candidats (voir la septième résolution ci-après).

## 8) Divers

Néant.

## Résolutions votées à l'Assemblée Générale du 30 juin 2023

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du règlement intérieur, approuve ce règlement intérieur dans son intégralité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral du président et du rapport d'activités relatif à l'année 2022, approuve ces deux rapports tels qu'ils ont été présentés.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier de la trésorière relatif à l'exercice clos au 31/12/2022 et après lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ce rapport et les comptes tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par un excédent de : EUR 21 069.-.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la trésorière quitus entier et sans réserve de l'exercice de son mandat pour l'exercice écoulé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat 2022 ainsi qu'il suit :

Excédent de EUR 21 069.- au compte capital qui est ainsi porté à EUR 1 457 059.-.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel pour l'exercice 2023, approuve ce budget tel qu'il a été présenté.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ayant pris connaissance de la candidature des 7 administrateurs sortants, Denis DUJARDIN, Christian FRAULI, Yves MULLER, Daniel NASSHAN, Jean Marie RISSE, Pierre SIGWALT, Mado WEISSGERBER-SIGEL, et de celle de Guy RITTER, accepte ces candidatures et approuve à l'unanimité leur élection pour la durée prévue dans les statuts.

A l'issue de ce vote, la composition du nouveau Conseil d'Administration (au complet : 18 membres), est la suivante :

Jean-Marc BRONNER, Claudio CASABONA, Christian DRONNEAU, Denis DUJARDIN, Valérie FLORIDIA, Christian FRAULI, Stéphane GOUBERT, Fernand KASEL, Frédérique MERCK, Yves MULLER, Daniel NASSHAN, Éric REVEL, Jean-Marie RISSE, Guy RITTER, Bertrand SCAAR, Pierre SIGWALT, Mado WEISSGERBER-SIGEL et Alain WILLER.

## HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toute formalité de publicités, dépôt et autres requises.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance procède à la clôture de l'assemblée générale à 21h30, et invite les participants au verre de l'amitié.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le secrétaire.

Le Président de la LPO Alsace

Yves MULLER



Le Secrétaire

Christian FRAULI



\*Ce document est téléchargeable sur le site internet de l'association à l'adresse suivante : <https://alsace.lpo.fr/index.php/la-lpo-alsace> (cliquer sur le lien Bilan 2022 situé en fin d'article).